

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
Téléphone : 514-792-6138
Télécopieur : 514-613-8764
prunelle@droitenvironnement.com



30 novembre 2020

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4096-2019 - HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020 – Phase 2

OBJET : Dépôt du rapport d'expert amendé

Chère consœur,

Lors de sa préparation en vue de l'audience du 1^{er} décembre, l'expert Raphals a constaté une erreur dans son rapport « Les modalités de tarification des Services de compensation des écarts de livraison et de réception ». Les prix des deux marchés américains (NYSIO et ISO-NE) n'avaient pas été convertis en dollars canadiens pour les fins des calculs sous-tendant l'analyse. Le RNCREQ transmet donc une version corrigée du rapport, où les montants touchés ont été modifiés. Quelques légères modifications de clarification et de concordances ont également été apportées, toutes en mode suivi des modifications.

Cette correction n'affecte en rien les analyses et conclusions de l'expert. Au contraire, les écarts identifiés se creusent davantage, renforçant les conclusions du rapport.

M. Raphals sera disponible pour apporter toute clarification requise lors de son témoignage en audience.

Veillez accepter, chère consœur, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard